

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer

89, boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer

89, boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris

A l'assemblée générale de l'association Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité de Paris de la Ligue Nationale Contre le Cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

A ce titre, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, décrites dans la note 4 « Informations relatives au compte de résultat » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier au conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 avril 2023

BATT AUDIT
Jehanne GARRAIT



Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2022	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 026 275.29	(242 784.80)	1 783 490.49	2 785 866.49
Terrains				
Constructions	184 338.86	(179 047.86)	5 291.00	6 028.69
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	73 266.90	(63 736.94)	9 529.96	15 524.61
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	1 768 669.53		1 768 669.53	2 764 313.19
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 774 363.29	(252 072.17)	2 522 291.12	2 522 291.12
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	2 748 613.29	(252 072.17)	2 496 541.12	2 496 541.12
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 750.00		25 750.00	25 750.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	4 800 638.58	(494 856.97)	4 305 781.61	5 308 157.61

STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	60 018.31		60 018.31	52 115.24
Créances clients, usagers et comptes rattachés	10 016.31		10 016.31	6 514.55
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	50 002.00		50 002.00	45 600.69
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	11 270 930.42	(105 754.24)	11 165 176.18	7 768 932.60
Valeurs mobilières de placement	5 559 044.12	(105 754.24)	5 453 289.88	4 348 759.09
Disponibilités	5 711 886.30		5 711 886.30	3 420 173.51
Charges constatées d'avance	6 443.28		6 443.28	1 992.96
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	11 337 392.01	(105 754.24)	11 231 637.77	7 823 040.80

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 138 030.59	(600 611.21)	15 537 419.38	13 131 198.41
--------------------------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				



BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Fonds propres sans droit reprise	1 042 615.00	1 042 615.00
Fonds propres statutaires	1 042 615.00	1 042 615.00
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise	2 124 988.11	2 124 988.11
Fonds propres statutaires	2 044 814.15	2 044 814.15
Fonds propres complémentaires	80 173.96	80 173.96
Ecarts de réévaluation		
Réserves	5 186 220.21	4 881 693.86
Réserves statutaires ou contractuelles	1 726 059.20	1 726 059.20
Réserves pour projet de l'entité	3 460 161.01	3 155 634.66
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	2 631 143.59	304 526.35
Situation nette (sous total)	10 984 966.91	8 353 823.32
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	10 984 966.91	8 353 823.32
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 768 669.53	2 809 913.88
Fonds dédiés		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	1 768 669.53	2 809 913.88
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	106 108.00	96 919.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III	106 108.00	96 919.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	2 677 674.94	1 816 542.21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	338 244.07	289 595.37
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	96 607.77	78 540.01
Dettes fiscales	24 828.81	23 817.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 217 994.29	1 424 589.83
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		54 000.00
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	2 677 674.94	1 870 542.21
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	15 537 419.38	13 131 198.41

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	93 464.00	95 080.00	(1 616.00)	-1.70 %
Ventes de biens et services	137 683.00	130 132.47	7 550.53	5.80 %
Ventes de biens	15 360.00	1 865.00	13 495.00	
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	122 323.00	128 267.47	(5 944.47)	-4.63 %
. dont parrainages		401.44	(401.44)	
Concours publics et subventions d'exploitation	490 948.06	466 512.54	24 435.52	5.24 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	5 612 842.98	3 116 247.94	2 496 595.04	80.12 %
Dons manuels	1 602 191.88	1 660 404.64	(58 212.76)	-3.51 %
Mécénats	29 750.00		29 750.00	
Legs, donations et assurances-vie	3 980 901.10	1 455 843.30	2 525 057.80	
Contributions financières reçues		15 000.00	(15 000.00)	
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	6 334 938.04	3 822 972.95	2 511 965.09	65.71 %
Achats de marchandises	815.87	700.67	115.20	16.44 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	925 547.79	789 926.97	135 620.82	17.17 %
Aides financières	2 276 180.21	2 244 032.08	32 148.13	1.43 %
Impôts, taxes et versements assimilés	33 279.71	34 515.90	(1 236.19)	-3.58 %
Salaires et traitements	499 011.24	382 296.23	116 715.01	30.53 %
Charges sociales	186 595.24	139 736.56	46 858.68	33.53 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 416.08	29 263.03	(11 846.95)	-40.48 %
Reportes en fonds dédiés				
Autres charges	148 771.51	129 843.51	18 928.00	14.58 %
CHARGES D'EXPLOITATION	4 087 617.65	3 750 314.95	337 302.70	8.99 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 247 320.39	72 658.00	2 174 662.39	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis	127 830.93	114 825.21	13 005.72	11.33 %
Autres intérêts et produits assimilés	57 601.64	53 898.00	3 703.64	6.87 %
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen	6 956.10	51 768.00	(44 811.90)	-86.56 %
PRODUITS FINANCIERS	192 388.67	220 491.21	(28 102.54)	-12.75 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	76 137.19	(6 293.33)	82 430.52	
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme	7 506.16		7 506.16	
CHARGES FINANCIÈRES	83 643.35	(6 293.33)	89 936.68	
RÉSULTAT FINANCIER	108 745.32	226 784.54	(118 039.22)	-52.05 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 356 065.71	299 442.54	2 056 623.17	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	278 989.47	24 825.30	254 164.17	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	278 989.47	24 825.30	254 164.17	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 190.59	11 906.49	(9 715.90)	-81.60 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 190.59	11 906.49	(9 715.90)	-81.60 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	276 798.88	12 918.81	263 880.07	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	1 721.00	7 835.00	(6 114.00)	-78.03 %
TOTAL DES PRODUITS	6 806 316.18	4 068 289.46	2 738 026.72	67.30 %
TOTAL DES CHARGES	4 175 172.59	3 763 763.11	411 409.48	10.93 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 631 143.59	304 526.35	2 326 617.24	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	102 114.02	78 426.04	23 687.98	30.20 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	102 114.02	78 426.04	23 687.98	30.20 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	102 114.02	78 426.04	23 687.98	30.20 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	102 114.02	78 426.04	23 687.98	30.20 %
NON AFFECTÉS				



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2022

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	4
1.1	OBJET SOCIAL	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	<i>Préambule</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2	DÉROGATIONS	6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	6
2.2.2	<i>Traitement des legs et donations</i>	6
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	8
3.1.1	<i>Principes généraux</i>	8
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	9
3.1.2.1	Détail des colonnes « B et C »	9
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	9
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	10
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	10
3.1.6	<i>Etat des échéances des créances</i>	10
3.1.7	<i>Tableaux des dépréciations</i>	11
3.1.8	<i>Disponibilités</i>	12
3.1.9	<i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	12
3.1.10	<i>Charges constatées d'avance</i>	12
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	13
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	13
3.2.2	<i>Fonds dédiés</i>	14
	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	15
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges</i>	16
3.2.3.1	Tableau de variation	16
3.2.3.2	Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	16
3.2.4	<i>Dettes</i>	16
3.2.4.1	Etat des échéances	16
3.2.4.2	Détail des dettes fiscales et sociales	17
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan</i>	17
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN	17
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	18
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	18
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	19
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public</i>	19
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie	19
4.2.1.2	Dons manuels	19
4.2.1.3	Legs, donations, assurance-vie	19
4.2.1.4	Mécénat	19
4.2.1.5	Autres produits liés à la générosité du public	20
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public</i>	20
4.2.2.1	Parrainage des entreprises	20
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie	20
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public	20
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	21
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	21
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	21
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	22
4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	22

4.3.2	<i>Missions sociales</i>	23
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	23
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	23
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	23
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	23
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	24
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	24
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	24
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	24
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	24
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	25
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	26
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	26
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	26
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	27
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	27
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	28
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	28
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	29
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
5.1.1	<i>Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser</i>	29
5.2	AUTRES INFORMATIONS	29
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	29
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	30
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	30
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	30
	ANNEXE 1 (CROD)	31
	ANNEXE 1 (CER)	33

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

L'association dite « Comité de Paris de la Ligue nationale française contre le cancer », reconnue d'utilité publique par un arrêté du ministre de l'intérieur du 3 juillet 1961, prend le nom de : « Comité de Paris de la Ligue nationale contre le cancer ». Elle est fédérée à la Ligue nationale contre le cancer. A ce titre elle agit en solidarité avec cette dernière et lui apporte son concours dans le respect de la charte interne de déontologie de la Ligue.

Elle a pour but, dans le cadre du département de Paris, de rassembler toutes les personnes physiques et morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints du cancer et leurs familles et enfin, de participer à la poursuite des buts de la Ligue nationale contre le cancer.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris au 89, Bld Auguste Blanqui (75013).

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

Le Comité de Paris exerce quatre missions principales que sont :

- **Chercher pour Guérir :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », le Comité de Paris accorde un soutien financier à programmes de recherche couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, il comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Accompagner pour Aider :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », le Comité de Paris, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, il comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Prévenir pour Protéger :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », le Comité de Paris initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, il comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Société et Politiques de Santé :**

- Le Comité de Paris, au sein de la Ligue contre le cancer, s'engage pour conduire des actions, faire pression sur les autorités publiques, infléchir les orientations législatives et sanitaires, afin que soient mieux pris en compte les besoins des personnes malades.
- Dans les établissements importants de santé public ou privé est installée une commission des usagers pour représenter les patients et leur famille.
- Le Comité dispose d'un siège de titulaire parmi les 50 membres du Conseil territorial de santé du département de Paris et il est aussi présent dans les groupes de travail de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Legs d'un montant exceptionnel : 1 707 567,70 €

Aucun élément postérieur à la clôture n'est survenu.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

Le Comité de Paris a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, le Comité de Paris, comme préconisé par la Ligue Nationale, a décidé de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part.

Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entrainera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	256 111	1 495		257 606
Immobilisations financières	2 774 363			2 774 363
Total	3 030 474	1 495	0	3 031 969

Le montant des biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés sont de 1 769 669,53 € au 31/12/2022.

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	1 495	0
→ Matériel Informatique	1 495	
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	1 495	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	234 558	8 227		242 785
Amort. Immobilisations financières				
Total	234 558	8 227	0	242 785

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	2 748 613			2 748 613
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	25 750			25 750
Total	2 774 363	0	0	2 774 363

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : Des parts dans des SCPI.

3.1.6 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	25 750		25 750
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	10 016	10 016	
→ Autres Créances	50 002	50 002	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	6 443	6 443	
Total	92 212	66 462	25 750

3.1.7 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières	252 072			252 072
Total	252 072	0	0	252 072

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation	1 089 998				
Obligations	4 469 046		105 754	29 617	
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	5 559 044	0	105 754	29 617	0

La méthode de dépréciation des VMP : La valeur nette comptable des valeurs mobilières de placement est ramenée à la valeur actuelle au 31 décembre 2022 par le biais d'une provision pour dépréciation.

3.1.8 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	1 707 113	
Livrets et comptes épargne	1 254 773	
Comptes à terme	2 750 000	
Total	5 711 886	0

Produits des CAT : 4 301 €

3.1.9 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
Clients Public	6 640	2 950
Clients Intragroupe	3 376	3 565
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
→		
→		
→		
→		
→		
Disponibilités		
Total	10 016	6 515

3.1.10 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Maintenance informatique	0	1 993
Total	0	1 993

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2022		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires	1 042 615								1 042 615	
→ Fonds de réserve générale	1 726 059								1 726 059	
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise	2 124 988								2 124 988	
Ecart de réévaluation										
Réserves	3 155 635		304 526						3 460 161	
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	304 526		-304 526		2 631 144				2 631 144	
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	8 353 823	0	0	0	2 631 144	0	0	0	10 984 967	0

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situation	Montant initial		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation des fonds reportés en cours de l'exercice	Report en fonds reportés	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Ressources						
			196	7896	6896	196
			A	B	C	D = A-B+C
Legs :		2 809 914	2 809 914	3 980 901	2 939 657	1 768 670
→ ...						
→	2022	2 809 914	2 809 914	3 980 901	2 939 657	1 768 670
→						
→						
→						
→						
→						
Donations :		0	0	0	0	0
→						
→						
→						
→						
→						
→						
Total		2 809 914	2 809 914	3 980 901	2 939 657	1 768 670

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	96 919	9 189		106 108
→				
Total	96 919	9 189	0	106 108

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	338 244	338 244		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	121 437	121 437		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	2 217 994	2 217 994		
Total	2 677 675	2 677 675	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	23 090	22 434
→ Impôt sur les sociétés	1 721	7 835
→ Taxe sur les salaires	21 369	14 599
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	98 347	79 922
→ Urssaf/ Pôle emploi	18 062	13 990
→ Caisse de retraite	4 583	4 707
→ Caisse de prévoyance	488	6 602
→ Personnel autres charges à payer	3 408	
→ Organismes sociaux autres charges à payer	6 590	
→ Dettes congés à payer	44 879	38 576
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	18 598	14 664
→ Prélèvement à la source	1 739	1 383
Total	121 436	102 356

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	338 244	289 596
→ FNP - Factures non parvenues	11 500	11 424
→ FNP - Factures Intragroupe	224 404	224 677
→ Factures Fournisseurs Crédeurs	79 724	50 481
→ Factures Intragroupe Crédeurs	22 616	3 014
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	2 217 994	1 424 590
...		
...		
Total	2 556 238	1 714 186

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ ***Cf. CROD Emplois / Ressources Synthèses en fin d'annexe (annexe 1)***

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431050	2 528 108
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050-60	1 453 524
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
TOTAL		3 981 632

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891100	731
TOTAL		731

SOLDE DE LA RUBRIQUE		3 980 901
-----------------------------	--	------------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Aide Financière Siège		15 000
→ Mécénat	29 750	
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits Financiers	192 388	220 491
→ ...		
→ ...		
Total	222 138	235 491

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend, outre les reprises de subventions non utilisées pour 278 989,47€ en 2022 et 24 825,30€ en 2021, les points suivants :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services	15 360	1 865
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	15 360	1 865

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Détail des subventions :

- 18 137 € de subvention accordée pour les services civiques et les contrats d'aide
- 227 964 € de subvention accordée par des organismes privés
- 9 500 € de subvention accordée par la Ville de Paris
- 6 000 € de subvention accordée par la CPAM
- 100 000 € de subvention accordée par la mairie de Paris
- 95 846 € de subvention accordée ARS
- 30 000 € de subvention de la région Ile-de-France
- 3 500 € d'autre subvention.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie de la façon suivante. Cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du 07/12/2020

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	65		35	100
Assurance	65		35	100
Electricité et eau	65		35	100
Téléphone	65		35	100
Affranchissement	45		55	100
Autres (à préciser)				
Total				

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades	19	19
Actions d'information, de prévention et de dépistage	26	26
Actions de formation	1	1
Actions de recherche	10	10
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	11	11
Frais de fonctionnement (dont communication)	33	33
Total	100	100

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	1 047 856	906 633
Actions d'information, prévention, dépistage	468 751	403 469
Actions de formation		
Actions de recherche	1 751 353	1 747 336
Actions autres		
Total	3 267 960	3 057 438
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades	50 000	50 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	50 000	50 000

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	112 192	73 719
Frais de gestion	216 723	161 252
Impôts & Taxes	8 665	8 759
Cotisation Statutaire 10%	39 684	44 003
Charges Financières	9 490	996
Dotations aux Amortissements	8 227	22 746
Charges Exceptionnelles	0	30
Total	394 981	311 505

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	0	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Bénévolat	SMIC x 1,5	102 114	78 426
Prestation	Tarif négocié		
Autres (à préciser)			
Total		102 114	78 426

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	816										816
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	488 867					316 727	119 859				925 548
Aides financières	324 070	1 952 110									2 276 180
Impôts, taxes et versement assimilés	22 122					2 134	9 023				33 280
Salaires et traitements	291 388					56 749	150 874				499 011
Charges sociales	107 442					21 494	57 659				186 595
Dotations aux amortissements et dépréciations							8 227		76 137		84 364
Dotations en fonds dédiés									9 189		9 189
Autres charges	79 381										0
Charges financières						29 706	39 684				148 772
Charges exceptionnelles	1 762						7 506				7 506
Participations des salariés aux résultats							429				2 191
Impôt sur les bénéfices									1 721		0
TOTAL	1 315 849	1 952 110	0	0	0	426 811	393 261	85 326	1 721	0	4 175 173

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	82 335	5 351		14 428	102 114
Personnel bénévole					
TOTAL	82 335	0	5 351	14 428	102 114

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes Autres missions	11 500
Total	11 500

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
Anulations Subventions Recherche / EDT / Humanisation	271 946
Parcours après Cancer	7 043
Total	278 989
Charges exceptionnelles	
Régularisations Diverses	2 191
Total	2 191

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Cf. CER en fin d'annexe (annexe 2)

L'excédent de la générosité du public de l'exercice 2021 indiqué CER présente un écart négatif de 5 175 € par rapport au tableau certifié dans notre rapport sur les comptes annuels 2021

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
<2012	Mat. Bureau & Info	6 956			6 956		
	Mobilier Bureau	5 895			5 895		
2012	Aménag. Locaux	164 329			164 329	81	
	Aménag. Bureaux	5 706			5 706		
	Mat. Bureau & Info	974			974		
2013	Aménag. Locaux	7 741			7 741		
	Aménag. Bureaux	2 375			2 375	134	
	Mat. Bureau & Info	4 868			4 868		
2014	Mat. Bureau & Info	3 830			3 830		
2015	Mat. Bureau & Info	6 557			6 557		
2016	Mat. Bureau & Info	5 677			5 677		
2017	Mat. Bureau & Info	3 213			3 213		
2018	Mat. Bureau & Info	3 482			3 482		
2019	Mat. Bureau & Info	6 662			6 662	264	
2020	Mat. Bureau & Info	16 585			16 585	5 526	
	Aménag. Locaux	6 564			6 564	656	
2021	Mat. Bureau & Info	4 698			4 698	1 566	
2022	Mat. Bureau & Info	1 495			1 495		
	Total	257 606			257 606	8 227	

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2022	2021
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	0	0

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)
Administrateurs élus			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	12	80	0,05
Bénévoles "administratifs"			
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	20	1680	1,02
Bénévoles de terrain			
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	98	4760	2,89
Total	130	6 520	4

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	13	21 218	10
Total	13	21 218	10

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	
6257 - Réceptions	Restauration	
...	...	
...	...	
...	...	
Total		0

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 11 683 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

ANNEXE 1 (CROD)

 REPORTING - COMITÉ DE PARIS	Décembre 2022		Décembre 2021	
	EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	3 267 958,38	2 849 590,64	3 057 437,67	2 701 823,52
1.1 Réalisées en France	3 267 958,38	2 849 590,64	3 057 437,67	2 701 823,52
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	1 315 848,60	897 480,86	1 174 212,30	818 598,15
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	1 952 109,78	1 952 109,78	1 883 225,37	1 883 225,37
1.2 Réalisées à l'étranger				
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme				
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	426 906,40	426 811,06	386 760,47	385 950,71
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	426 811,06	426 811,06	386 352,15	385 950,71
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	95,34		408,32	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	393 260,62	374 425,44	311 506,30	288 704,41
3.1 Frais d'information et de communication	112 192,21	106 174,22	73 718,82	72 175,98
3.2 Frais de fonctionnement	263 351,10	260 024,14	214 015,23	192 767,61
3.3 Autres charges	17 717,31	8 227,08	23 772,25	23 760,82
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	85 326,19	85 326,19	223,67	6 517,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	1 721,00		7 835,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES	4 175 172,59	3 736 153,33	3 763 763,11	3 382 995,64
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 631 143,59		304 526,35	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	82 335,46	82 335,46	60 619,44	60 619,44
<i>Réalisées en France</i>	82 335,46	82 335,46	60 619,44	60 619,44
<i>Réalisées à l'étranger</i>				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 350,68	5 350,68	6 068,40	6 068,40
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 427,88	14 427,88	11 738,20	11 738,20
TOTAL	102 114,02	102 114,02	78 426,04	78 426,04

LA LIQUE REPORTING - COMITÉ DE PARIS	Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-6 036 378,65	-6 036 378,65	-3 561 550,18	-3 561 550,18
1.1 Cotisations sans contrepartie	-93 464,00	-93 464,00	-95 080,00	-95 080,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-5 612 842,98	-5 612 842,98	-3 116 247,94	-3 116 247,94
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-330 071,67	-330 071,67	-350 222,24	-350 222,24
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-278 989,47		-40 226,74	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises			-401,44	
2.3 Contributions financières sans contrepartie			-15 000,00	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-278 989,47		-24 825,30	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-490 948,06		-466 512,54	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS				
TOTAL	-6 806 316,18	-6 036 378,65	-4 068 289,46	-3 561 550,18

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2022		Décembre 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-102 114,02	-102 114,02	-78 426,04	-78 426,04
Bénévolat	-102 114,02	-102 114,02	-78 426,04	-78 426,04
Prestations en nature				
Dons en nature				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-102 114,02	-102 114,02	-78 426,04	-78 426,04

ANNEXE 1 (CER)

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	075 - COMITÉ DE PARIS	Décembre 2022	Décembre 2021
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		2 849 590,64	2 701 823,52
1.1 Réalisées en France		2 849 590,64	2 701 823,52
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		897 480,86	818 598,15
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		527 895,93	505 909,97
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		222 946,23	186 913,60
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		1 469,77	1 294,22
Actions de société et politique de santé		4 409,31	5 176,87
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		140 759,62	119 133,09
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			170,40
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		1 952 109,78	1 883 225,37
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		341 517,00	252 723,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			2 300,00
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		1 527 592,78	1 545 202,37
<i>Programmes nationaux</i>		562 592,78	535 202,37
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		965 000,00	1 010 000,00
Mission reversement legs			
Autres actions		83 000,00	83 000,00
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		426 811,06	385 950,71
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		426 811,06	385 950,71
Frais d'appel de dons		263 244,82	264 317,39
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		92 093,76	75 345,70
Frais de traitements des legs		55 279,93	40 181,77
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		16 192,55	6 105,85
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		374 425,44	288 704,41
3.1 Frais d'information et de communication		106 174,22	72 175,98
Frais d'information et de communication externe		106 174,22	72 175,98
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		260 024,14	192 767,61
Frais de gestion		213 395,97	140 004,66
Formation administrative			
Impôts et taxes		6 944,19	8 759,50
Cotisation statutaire 10%		39 683,98	44 003,45
3.3 Autres charges		8 227,08	23 760,82
Charges financières			984,79
Dotations aux amortissements		8 227,08	22 746,03
Charges exceptionnelles			30,00
TOTAL DES EMPLOIS		3 650 827,14	3 376 478,64
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		85 326,19	6 517,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		2 300 225,32	178 554,54
TOTAL		6 036 378,65	3 561 550,18

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	82 335,46	60 619,44
<i>Réalisées en France</i>	82 335,46	60 619,44
<i>Réalisées à l'étranger</i>		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 350,68	6 068,40
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	14 427,88	11 738,20
TOTAL	102 114,02	78 426,04

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

 075 - COMITÉ DE PARIS	Décembre 2022	Décembre 2021
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-6 036 378,65	-3 561 550,18
1.1 Cotisations sans contrepartie	-93 464,00	-95 080,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-5 612 842,98	-3 116 247,94
Dons manuels non affectés	-1 594 350,10	-1 647 200,60
Dons manuels affectés	-7 841,78	-13 204,04
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-3 979 848,99	-1 288 803,21
Legs et autres libéralités affectés	-1 052,11	-167 040,09
Mécénat	-29 750,00	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-330 071,67	-350 222,24
Manifestations	-84 645,00	-112 925,93
Ventes (dont abonnement à vivre)	-15 360,00	-1 865,00
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-37 678,00	-14 940,10
Autres produits affectés		
Produits financiers	-192 388,67	-220 491,21
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-6 036 378,65	-3 561 550,18
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	-6 036 378,65	-3 561 550,18

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	5 074 489,13	4 875 919,56
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	2 300 225,32	178 554,54
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	8 227,08	20 015,03
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	7 382 941,53	5 074 489,13

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-102 114,02	-78 426,04
Bénévolat	-102 114,02	-78 426,04
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-102 114,02	-78 426,04